

## PUBLIC VISE ET CONDITIONS D'ACCES

Formation ouverte aux salariés, patentés, demandeurs d'emploi.

### Conditions d'accès :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- avoir satisfait aux obligations de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- être titulaire du **PSC1** (formation aux premiers secours)

### Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, sont les suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.
- réussir les tests de sélection organisés par l'ACAF.

## COÛT DE LA FORMATION

**1 950 000 CFP**

## REUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information sur le déroulement prévisionnel de la formation auront lieu **en octobre 2017**.

Pour connaître les dates prévisionnelles des réunions au plus près de chez vous, renseignez-vous :

- sur le site de l'ACAF : [www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)
- par mail : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)
- par téléphone : 28 15 05

## MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Tous les candidats doivent impérativement retirer un dossier de candidature auprès de l'ACAF et le retourner dûment complété.

Après validation des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat est invité à passer les tests de sélection (écrits et oraux).

L'épreuve écrite est basée sur la capacité à argumenter et rédiger à partir d'un texte.

Les épreuves orales sont composées d'un débat collectif et d'un entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel, les motivations d'entrée en formation et les conditions de faisabilité matérielle (financement, ressources, transport, hébergement, repas, .etc.).

L'entrée en formation se décidera ensuite sur dossier pour les personnes sélectionnées. Une convention de formation sera alors signée entre l'ACAF, l'employeur ou la structure de stage, le financeur éventuel et le stagiaire.

**Dates limite de réception des dossiers de candidature : 10 novembre 2017 à l'ACAF**

**Date des Tests d'Exigences Préalables : 01 mars 2018\***, (vérification de la recevabilité du dossier par la DJS NC)

**Dates des sélections : convocations en mars 2018\*** après validation exigences préalables par la DJS NC.

*\*sous réserve d'habilitation par la DJS-NC*

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

**ACAF - 11, rue des frères Vautrin - 1<sup>ère</sup> vallée du Tir**  
BP 10042 - 98 805 Nouméa Cedex

Téléphone : (687) 28 15 05

Email : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)

[www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)

**Responsable de la formation** : Diane Moutoussamy  
**Secrétariat** : Sapéta Loko

# DEJEPS

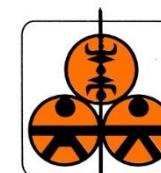
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education  
Populaire et du Sport

## Spécialité Animation socioéducative ou culturelle

### Mentions :

- ☐ Développement de projets, territoires et réseaux
- ☐ Animation sociale

### Coordinateur de projet



**A.C.A.F.**

**Du 02 mai 2018 au  
30 août 2019\*  
(525h)**

**Diplôme délivré par la Direction de la Jeunesse et des  
Sports de Nouvelle-Calédonie**

*\*Dates prévisionnelles sous réserve d'habilitation par la DJS NC et sous réserve des effectifs suffisants pour l'ouverture de la formation.*

## PRESENTATION

Cette formation s'adresse à un public déjà engagé dans l'animation, de futurs responsables-coordonateurs de projet socio-éducatif, socio-culturel ou social.

Ils pourront exercer leurs activités en milieu urbain, rural ou tribal notamment auprès des collectivités publiques, des maisons de quartier, des associations d'éducation populaire, des résidences pour jeunes travailleurs, des foyers d'hébergement pour personnes en situation de handicap ou pour personnes âgées, des structures d'insertion pour la jeunesse, ...

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront développé les capacités et les compétences liées aux fonctions : de coordinateur ou de responsable de projets et de service, ou d'intervenant social dans les structures spécialisées.

## VALIDATION

DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Titre homologué au niveau III (niveau bac+2), inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles.

## ORGANISATION GENERALE

Formation **alternant** des périodes en centre de formation (**1 semaine par mois**) et des périodes en situation professionnelle (lieu d'emploi ou de stage) en tant que coordinateur.

## LIEU DE LA FORMATION

La formation aura lieu principalement à l'ACAF à Nouméa. Des modules de formation sont également prévus sur l'ensemble du pays, notamment en Province Nord.



## PROGRAMME

### Démarche pédagogique :

Privilégiant le monde professionnel et la réalité du terrain, la démarche pédagogique alterne apports de contenus et pratique sur le terrain professionnel. Cette dynamique de formation, renforcée par l'utilisation de méthodes actives et participatives, favorise l'acquisition des capacités professionnelles attendues.

Un positionnement avant l'entrée en formation permettra d'individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire (allègements éventuels de contenus,...).

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé par l'équipe pédagogique.

### Contenus prévisionnels :

Les heures en centre de formation sont réparties en quatre unités de formation afin de faciliter l'individualisation des parcours.

#### UC1: Concevoir un projet d'action

- \* Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- \* Formaliser les éléments d'un projet
- \* Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

#### UC2: Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- \* Animer une équipe de travail
- \* Promouvoir les actions programmées
- \* Gérer la logistique des programmes d'action
- \* Animer la démarche qualité

#### UC3: Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

- \* Définir les cadres de ses interventions pédagogiques
- \* Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support
- \* Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- \* Conduire des actions de formation

#### UC4: Animer en sécurité dans le champ d'activité

- \* Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
- \* Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
- \* Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

#### La possession du diplôme atteste des compétences suivantes:

- Elaborer et conduire la mise en œuvre de projets d'action dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire,
- Participer au diagnostic du territoire d'intervention de son organisation,
- Organiser le travail partenarial et le développement de réseaux,
- Utiliser les outils d'analyse de la gestion financière d'une organisation,
- Organiser la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels,
- Mettre en œuvre des démarches participatives,
- Accompagner l'implication des bénévoles,
- Conduire des interventions de formation au sein d'une équipe.
- Evaluer les actions conduites

## ARRETES DU DIPLOME

**Arrêté du 27 avril 2007** portant création de la mention « développement de projets, territoires et réseaux » et **Arrêté du 14 février 2008** portant création de la mention « animation sociale » du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ».

**Arrêté du 20 novembre 2006** portant organisation du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports

## PUBLIC VISE ET CONDITIONS D'ACCES

Formation ouverte aux salariés, patentés, demandeurs d'emploi :

- animateurs souhaitant se professionnaliser sur un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP).
- personnes travaillant auprès des publics enfants ou jeunes et qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et de développement de la citoyenneté.

### Conditions d'accès :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Une copie d'une pièce d'identité valide ;
- Un extrait de casier judiciaire bulletin N°3 vierge.
- réussir les tests de sélection organisés par l'ACAF.

## COÛT DE LA FORMATION

**450 000 CFP**

## REUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information sur le déroulement prévisionnel de la formation auront lieu **en octobre 2017**.

Pour connaître les dates prévisionnelles des réunions au plus près de chez vous, renseignez-vous :

- sur le site de l'ACAF : [www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)
- par mail : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)
- par téléphone : 28 15 05

## MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Tous les candidats doivent impérativement retirer un dossier de candidature auprès de l'ACAF et le retourner dûment complété.

Après vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat est invité à passer les tests de sélection (écrits et oraux).

L'épreuve écrite est basée sur la capacité à argumenter et rédiger à partir d'un texte.

Les épreuves orales sont composées d'un débat collectif et d'un entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel, les motivations d'entrée en formation et les conditions de faisabilité matérielle (financement, ressources, transport, hébergement, repas, etc.).

L'entrée en formation se décidera ensuite sur dossier pour les personnes sélectionnées. Une convention de formation sera alors signée entre l'ACAF, l'employeur ou la structure de stage, le financeur éventuel et le stagiaire.

Dates limite de réception des dossiers de candidature : **10 novembre 2017** à l'ACAF

**Dates des sélections : convocations en mars 2018.**

*\*sous réserve d'habilitation par la DFPC*

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

**ACAF** - 11, rue des frères Vautrin - 1<sup>ère</sup> vallée du Tir  
BP 10042 - 98 805 Nouméa Cedex

Téléphone : (+687) 28 15 05

Email : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)

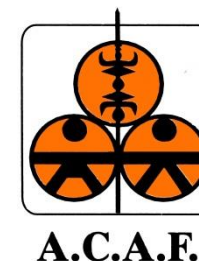
[www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)

**Responsable de la formation** : Diane Moutoussamy  
**Secrétariat** : Sapéta Loko

# DAJ

## Diplôme d'Accompagnateur Jeunesse

*Dans le secteur de l'Animation  
Socioéducative*



Diplôme délivré par la Direction de la Formation  
Professionnelle Continue de Nouvelle-Calédonie

### 2 sessions en 2018 :

☐ Du 16/04 au 21/09/18 à Nouméa\*

☐ Du 23/04 au 01/10/18 à Koné\*

**(245 h de formation en centre)**

*\*Dates prévisionnelles sous réserve d'habilitation par la DFPC NC et sous réserve des effectifs suffisants pour l'ouverture de la formation.*

## PRESENTATION

Cette formation s'adresse à un public déjà engagé dans l'animation, de futurs accompagnateurs de d'activités d'animation socioéducatives, socio-culturelles.

Ils pourront exercer leurs activités en milieu urbain, rural ou tribal notamment auprès des collectivités publiques, associations périscolaires, maisons de quartier, associations d'éducation populaire, foyers d'hébergement pour personnes en situation de handicap ou pour personnes âgées, des structures d'insertion pour la jeunesse, ...

## OBJECTIFS

La formation vise à qualifier les accompagnateurs jeunesse professionnels en leur transmettant des outils pour accueillir et encadrer les publics, concevoir et conduire des activités d'animation socioéducatives, adapter leurs interventions aux publics.

## VALIDATION

DAJ (Diplôme d'Accompagnateur Jeunesse)

Titre homologué au niveau V (niveau CAP/BEP), inscrit au Registre des Certifications Professionnelles de Nouvelle-Calédonie.

### Unités constitutives de la certification :

CPU1: Accueillir le public

CPU 2: Participer à la conception d'un projet d'activités socio-éducatives

CPU 3: Animer des actions socio-éducatives

## ORGANISATION GENERALE

Formation **alternant** des périodes en centre de formation (**7 semaines sur 6 mois**) et des périodes en situation professionnelle (lieu d'emploi ou de stage) en tant qu'animateur.

## LIEU DE LA FORMATION

La formation aura lieu :

- sur le grand Nouméa du 16/04 au 21/09/18\*

- à Koné du 23/04 au 01/10/18\*

*\*sous réserve d'habilitation par la DFPC*

## PROGRAMME

### Démarche pédagogique :

Formation professionnelle sur 6 mois alternant heures en centre de formation et situation en stage ou en emploi pour les salariés :

- 245h soit 35 jours de formation en centre
- Au moins 350h d'alternance en stage ou en emploi en lien avec les compétences à acquérir.

Privilégiant le monde professionnel et la réalité du terrain, la démarche pédagogique alterne apports de contenus et pratique sur le terrain professionnel. Cette dynamique de formation, renforcée par l'utilisation de méthodes actives et participatives, favorise l'acquisition des capacités professionnelles attendues.

Un positionnement avant l'entrée en formation permettra d'individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire (allègements éventuels de contenus,...).

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé par l'équipe pédagogique.

- Une structure d'accueil avec une équipe, un projet et un public,
- Un tuteur volontaire et disponible sur le lieu de stage ou d'emploi,
- Un formateur référent pour accompagner le stagiaire.



A.C.A.F.

## 6 compétences principales à acquérir:

- Aménager les espaces d'accueil des publics
- Communiquer avec le public dans l'environnement professionnel
- Prendre en compte le contexte et le public
- Préparer un projet d'activités socioéducatives
- Animer des activités
- Evaluer son action

## Contenus prévisionnels :

- Connaître le contexte professionnel de l'animation et de l'éducation populaire,
- Les techniques d'accueil et de communication
- Connaissance des publics et de leurs caractéristiques
- Normes d'hygiène et de sécurité
- Aménagement de l'espace
- La démarche de projet
- Les outils d'animation socioéducative
- Acquérir un répertoire varié d'activités
- Organiser son temps
- Gérer une dynamique de groupe
- Mettre en vie une activité et l'évaluer

## ARRETES DU DIPLOME ET LIENS VERS LES TEXTES

**Arrêté N°2016-723/GNC** relatif à la création DAJ.

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2016&page=2827>

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2016&page=2828>

### Référentiel professionnel :

[https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rp\\_du\\_daj\\_-\\_definitif-1.pdf](https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rp_du_daj_-_definitif-1.pdf)

### Référentiel certification :

[https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rc\\_du\\_daj\\_-\\_definitif-1.pdf](https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rc_du_daj_-_definitif-1.pdf)

### RNCP :

<https://rcpnc.gouv.nc/certifications-de-la-nouvelle-caledonie/diplome-daccompagnateur-jeunesse>

## PUBLIC VISE ET CONDITIONS D'ACCES

Formation ouverte aux salariés, patentés, demandeurs d'emploi.

### Conditions d'accès :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- avoir satisfait aux obligations de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans ;
- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité suivante : PSC1 ou AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2, certificat de sauveteur secouriste du travail (STT).
- être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une **durée minimale de 200 heures** au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

**Dispense** : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de la justification de l'expérience d'animateur, préalable à l'entrée en formation sont :

BAPAAT, CQP "animateur périscolaire", BAFA, BAFD, Bac pro "SPVL", Bac pro agricole (toute option), BP délivré par le ministre de l'agriculture (toute option), BPJEPS (toute spécialité).

- réussir les tests de sélection organisés par l'ACAF.

## COÛT DE LA FORMATION

**1 450 000 CFP**

## REUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information sur le déroulement prévisionnel de la formation auront lieu **en octobre 2017**.

Pour connaître les dates prévisionnelles des réunions au plus près de chez vous, renseignez-vous :

- sur le site de l'ACAF : [www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)
- par mail : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)
- par téléphone : 28 15 05

## MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Tous les candidats doivent impérativement retirer un dossier de candidature auprès de l'ACAF et le retourner dûment complété.

Après validation des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat est invité à passer les tests de sélection (écrits et oraux).

L'épreuve écrite est basée sur la capacité à argumenter et rédiger à partir d'un texte.

Les épreuves orales sont composées d'un débat collectif et d'un entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel, les motivations d'entrée en formation et les conditions de faisabilité matérielle (financement, ressources, transport, hébergement, repas, etc.).

L'entrée en formation se décidera ensuite sur dossier pour les personnes sélectionnées. Une convention de formation sera alors signée entre l'ACAF, l'employeur ou la structure de stage, le financeur éventuel et le stagiaire.

Dates limite de réception des dossiers de candidature : **10 novembre 2017** à l'ACAF

**Date des Tests d'Exigences Préalables : 2 mai 2018\***  
(vérification de la recevabilité du dossier par la DJS NC)

**Dates des sélections : convocations en mai 2018\***  
après validation exigences préalables par la DJS NC.

*\*sous réserve d'habilitation par la DJS-NC*

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

**ACAF** - 11, rue des frères Vautrin - 1<sup>ère</sup> vallée du Tir  
BP 10042 - 98 805 Nouméa Cedex

Téléphone : (687) 28 15 05

Email : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)

[www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)

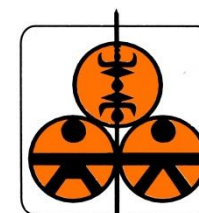
**Responsable de la formation** : Diane Moutoussamy

**Secrétariat** : Sapéta Loko

# BPJEPS

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education  
Populaire et du Sport**

## Spécialité "Animateur" Mention "Loisirs Tous Publics"



**A.C.A.F.**

**Du 16 juillet 2018 au  
31 octobre 2019\*  
(574 h)**

**Diplôme délivré par la Direction de la Jeunesse et des  
Sports de Nouvelle-Calédonie**

*\*Dates prévisionnelles sous réserve d'habilitation par  
la DJS NC et sous réserve des effectifs suffisants pour  
l'ouverture de la formation.*



## PRESENTATION

Cette formation s'adresse à un public déjà engagé dans l'animation, de futurs animateurs de projet socio-éducatif, socio-culturel ou social.

Ils pourront exercer leurs activités en milieu urbain, rural ou tribal notamment auprès des collectivités publiques, des maisons de quartier, des associations d'éducation populaire, des résidences pour jeunes travailleurs, des foyers d'hébergement pour personnes fragilisées, des structures d'insertion jeunesse, ...

## OBJECTIFS

La formation vise à qualifier les animateurs professionnels en leur transmettant des outils pour concevoir et mettre en œuvre des projets d'action, adapter leurs modes d'intervention aux publics et mettre en place des événements sur leur zone d'action.

## VALIDATION

BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Titre homologué au niveau IV (niveau bac), inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles.

## ORGANISATION GENERALE

Formation **alternant** des périodes en centre de formation (**1 semaine par mois**) et des périodes en situation professionnelle (lieu d'emploi ou de stage) en tant qu'animateur.

## LIEU DE LA FORMATION

La formation aura lieu principalement à l'ACAF à Nouméa. Des modules de formation sont également prévus sur l'ensemble du pays, notamment en Province Nord.

## ARRETE DU DIPLOME

**Arrêté du 18 juillet 2016** portant création de la mention "loisirs tous publics" du BPJEPS spécialité "animateur" délivré par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

## PROGRAMME

### Démarche pédagogique :

Privilégiant le monde professionnel et la réalité du terrain, la démarche pédagogique alterne apports de contenus et pratique sur le terrain professionnel. Cette dynamique de formation, renforcée par l'utilisation de méthodes actives et participatives, favorise l'acquisition des capacités professionnelles attendues. Un positionnement avant l'entrée en formation permettra d'individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire (allègements éventuels de contenus,...).

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé par l'équipe pédagogique.

### Contenus prévisionnels :

Les heures en centre de formation sont réparties en quatre unités de formation afin de faciliter l'individualisation des parcours.

### UC1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure:

- \* Communiquer dans les situations de la vie professionnelle;
- \* Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté;
- \* Contribuer au fonctionnement d'une structure.

### UC2: Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure:

- \* Concevoir un projet d'animation;
- \* Conduire un projet d'animation;
- \* Evaluer un projet d'animation.

### UC3: Conduire une action d'animation dans les activités de la mention ou de direction d'un accueil collectif de mineurs:

- \* Organiser, gérer et évaluer les activités;
- \* Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention;
- \* Accueillir les publics



### UC4: Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention ou de l'option:

- \* Situer son activité d'animation dans un territoire;
- \* Maîtriser les outils et techniques de la mention ou de l'option;
- \* Conduire les activités d'animation

### La possession du diplôme atteste des compétences suivantes:

L'animateur exerce en autonomie son activité d'animation. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure

1. Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs

Il accueille tous les publics en situation de loisirs

Il peut être amené à intervenir en direction d'un public particulier

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation

Il conduit ou accompagne un projet d'animation ou d'initiation en encadrant des activités et /ou des projets collectifs

Il encadre des activités scientifiques et techniques, des activités culturelles et d'expression et/ou des activités physiques dans une logique éducative, ludique, récréative et de découverte sans logique d'initiation et d'apprentissage

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation

Il participe à l'organisation, au fonctionnement, à l'administration et la gestion financière de la structure dans le cadre du projet de cette dernière

Il peut être amené à diriger un accueil collectif de mineurs.

Les **stagiaires non titulaires du BAFD** devront réaliser un **stage supplémentaire de 18 jours minimum** en situation de directeur ou directeur adjoint de Centre de Vacances ou de Loisirs déclaré auprès de la DJS NC.